



Ville de
Bouxières-aux-Dames

LIVRET 2026-2027

SITE PÉRISCOLAIRE

GUERQUIN

- 01 INTRODUCTION
- 02 RESTAURATION SCOLAIRE
- 03 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
- 04 FACTURATION



02

RESTAURATION SCOLAIRE

1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

Pour les parents qui souhaitent que leur(s) enfant(s) scolarisé(s) à l'école maternelle « les enfants Guerquin » déjeune(nt) à la restauration scolaire, les parents doivent compléter la fiche de renseignements de l'enfant.

La fiche est téléchargeable sur le site internet de la mairie (**onglet ENFANCE puis DOCUMENTS DE RENTREE 2026-2027**).

Ne pas oublier de remplir les documents suivants : le mandat SEPA périscolaire et le mandat SEPA restauration scolaire. La fiche et les documents associés sont à remettre à l'accueil de la mairie **avant le premier jour de présence de l'enfant à la restauration.**

La pause méridienne s'étend de 11h20 à 13h30.

La salle de restauration est située au sein de l'école. Trois animatrices accompagnent les enfants pendant le repas. Les repas sont servis à table et un agent de restauration prépare les repas livrés par la cuisine centrale de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Les menus sont affichés à la porte d'entrée de l'école et consultables sur le portail famille.

Les objectifs éducatifs visés :

- Valoriser l'alimentation de qualité proposée par la cuisine centrale favorisant les produits frais et locaux
- Renforcer l'éducation au goût, à la consommation et à l'équilibre alimentaire.
- Satisfaire les convives avec les plats proposés
- Favoriser l'activité physique dès le plus jeune âge
- Réduire les déchets issus du service et du repas
- Eduquer les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Favoriser l'autonomie des enfants et les responsabiliser
- Accueillir les enfants avec leurs singularités dans une démarche inclusive
- Faire des repas un moment convivial et agréable respectueux des rythmes de vie

Trombinoscope Site périscolaire Guerquin – 2026/2027



Sandrine RESCH
Animatrice restauration
Animatrice périscolaire du matin
ATSEM - maîtresse Bénédicte
Directrice périscolaire adjointe



Florence FOCESATO
Animatrice périscolaire du matin et soir
Animatrice restauration
ATSEM du matin - maîtresse Fanny
Directrice périscolaire



Angélique BEGUINOT
Agent d'entretien des locaux
Agent de restauration

02

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

L'accueil est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'encadrement est assuré par des agents municipaux que les enfants connaissent bien car ils sont présents tout au long de leur journée. En cas d'absence d'un agent, des remplacements peuvent être assurés par des agents affectés à d'autres sites périscolaires de la commune.

Vous devez obligatoirement remplir la fiche de renseignements de l'enfant **avant** de l'inscrire au périscolaire.

A. Accueil du matin de 7H30 à 8H20

Les enfants sont accueillis dès 7h30 et jusqu'à 8h20.

Pendant ce temps d'accueil, les enfants profitent d'espaces aménagés pour jouer et participer aux différentes activités proposées. L'accueil se fait depuis la porte d'entrée de l'école (côté cour de récréation).

B. Accueil du soir de 16H30 à 18H30

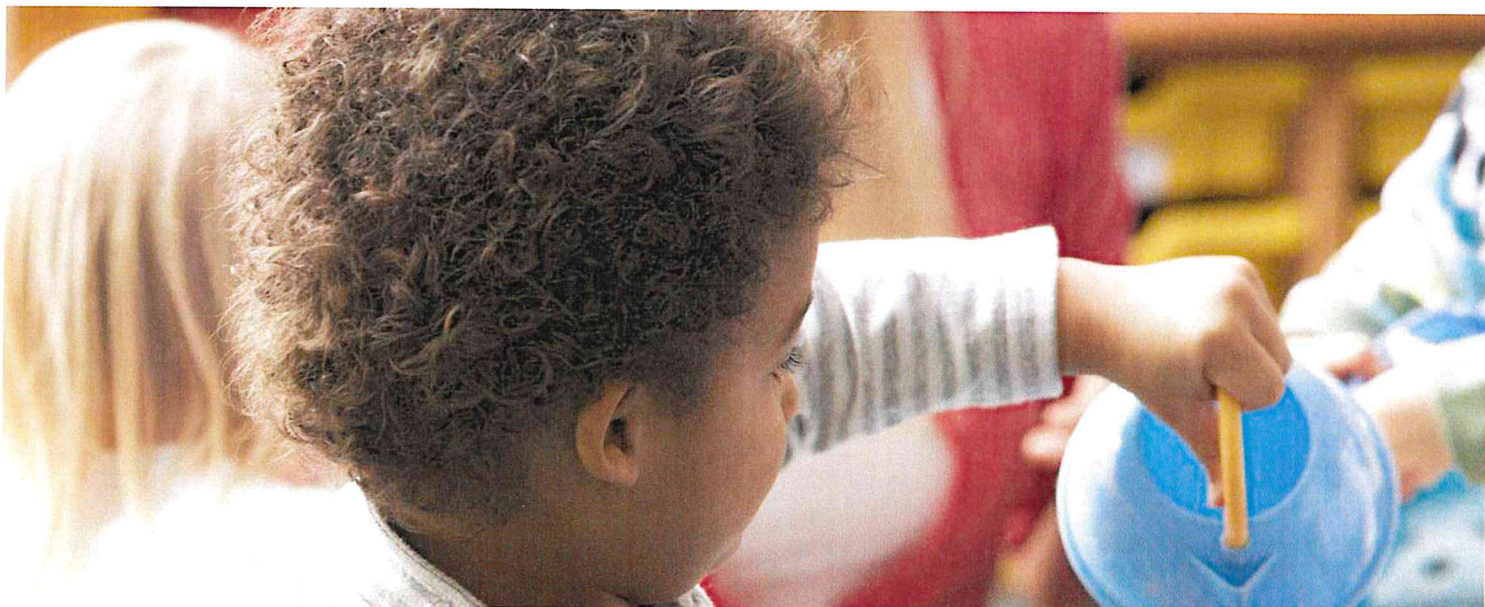
Après l'école, les enfants peuvent rester à l'accueil périscolaire du soir.

C'est aux parents de prévoir dans le sac de l'enfant un goûter et une gourde. Ils sont accueillis à partir de 16h30 et jusqu'à 18h30. Les enfants participent à des activités de loisirs encadrées et libres.

- De 16H30 à 17H30 : Pas de départ échelonné possible (à partir de 17H20, départ échelonné autorisé)
- De 17H30 à 18H30 : Départ échelonné

En cas de retard exceptionnel, nous vous demandons de prévenir l'équipe d'animation de l'accueil du soir au 03 83 22 74 95.

Pour nous permettre de garantir la sécurité des enfants accueillis, les parents devront obligatoirement inscrire et/ou désinscrire (portail famille) leur(s) enfant(s) **au plus tard la veille du jour à 11h**. L'inscription se fait par l'intermédiaire du portail famille.



03

FACTURATION PERISCOLAIRE

Toute absence non annulée ou annulée hors des délais mentionnés ci-dessus donnera lieu à une facturation, sauf en cas de motif sérieux dûment justifié (accident de la circulation, maladie de l'enfant sous réserve de production d'un certificat médical).

Tout changement de situation (numéro de téléphone, personne habilitée à venir chercher l'enfant ...) devra être immédiatement signalé en Mairie.

L'accueil périscolaire donnera lieu à une facturation automatique en fin de mois. Toute heure commencée est due.

Les tarifs sont consultables depuis le site internet de la mairie (*onglet enfance puis documents de rentrée périscolaire 2026-2027*).

Pour des informations et transmettre les justificatifs d'absences de votre enfant, vous devez les transmettre au site périscolaire concerné.

Site périscolaire Guerquin

Florence FOCESATO, la Directrice du périscolaire

Sandrine RESCH, Adjointe à la Directrice

periscolaireguerquin@bouxieresauxdames.fr

03 83 22 74 95

La facturation

Sophie HUIN, la comptable

comptabilite@bouxieresauxdames.fr

Demande de renseignements enfance et jeunesse

Florian NOEL, le coordinateur enfance et jeunesse 3 à 17 ans

coordonateurenfancejeunesse@bouxieresauxdames.fr



Application «One Pocket»

Moyen privilégié pour communiquer avec les parents. Téléchargez l'application et demandez les codes d'accès aux Directrices d'écoles (sauf pour l'école Maternelle Nicole Kierren).

Mairie de Bouxières-aux-Dames

1 place de la mairie - 54136 Bouxières-aux-Dames
(+33) 03 83 22 72 09
accueilmairie@bouxieresauxdames.fr
www.mairie-bouxieres-aux-dames.fr

Suivez-nous
sur Facebook !

